

**LUG**[®]LUG Light Factory Spółka z o.o.
Producent Opraw Oświetleniowych

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Hypothèses générales

- 1.1. Toutes les livraisons et les services de LUG Light Factory Spółka z o.o. (*fr. SARL*) sont soumis aux règles mentionnées ci-dessous, faisant partie intégrante du contrat, pour lesquelles l'ACHETEUR confirme qu'elles sont l'expression pleine et exclusive du contrat entre l'ACHETEUR et LUG Light Factory Sp. z o.o. (*fr. SARL*). Toutes les conditions ou dispositions supplémentaires ou différentes ne seront contraignantes que dans la mesure où elles seront acceptées par LUG Light Factory Sp. z o.o., sous réserve de les préciser sous forme écrite.
- 1.2. Les règles ci-dessous sont considérées comme acceptées lorsque l'ACHETEUR accepte l'offre de LUG Light Factory Sp. z o.o., en passant une commande ou en signant un contrat, et lorsqu'il reçoit ces conditions générales de vente.

2. Offre / confirmation de la commande

- 2.1. Les offres de LUG Light Factory Sp. z o.o. ne sont pas contraignantes, sauf si cela l'est clairement indiqué.
- 2.2. La commande de l'ACHETEUR n'est pas contraignante jusqu'à confirmation et seulement dans le domaine confirmé par LUG Light Factory Sp. z o.o. par écrit.
- 2.3. Les commandes passées sans l'offre préalable de LUG Light Factory Sp. z o.o. ne sont pas contraignantes pour la société, à moins qu'elles n'aient été confirmées et seulement dans la mesure où elles ont été confirmées par écrit par la société LUG Light Factory Sp. z o.o. Ceci est applicable si l'ACHETEUR modifie les conditions prévues dans l'offre de LUG Light Factory Sp. z o.o.

3. Documents

- 3.1. Les données placées dans les catalogues, les prospectus, les documents d'offre et de contrat sous forme d'illustrations, de dessins, de dimensions et de poids, les indicateurs d'usure et les données de performance et autres données sont approximatives et non contraignantes, sauf indication expresse qu'elles sont obligatoires.
- 3.2. LUG Light Factory Sp. z o.o. se réserve le droit - dans les cas particuliers - de modifier la conception et d'apporter des modifications de matériaux dans les cas souhaités, ces modifications ne conduisant pas à une détérioration de la qualité du produit.

**LUG**[®]**LUG Light Factory Spółka z o.o.**
Producent Opraw Oświetleniowych

- 3.3. LUG Light Factory Sp. z o.o. se réserve le droit de propriété et les droits d'auteur aux dessins et autres documents. L'ACHETEUR n'a pas le droit de les utiliser à d'autres fins, ni de les copier, dupliquer ou mettre à la disposition d'un tiers. Ces documents ne transfèrent pas la propriété ni n'impliquent l'octroi d'une licence. Les dessins et autres documents qui sont des composants de l'offre restent la propriété de LUG Light Factory Sp. z o.o., et sur demande, ils doivent être retournés immédiatement avec toutes les copies faites d'eux.
- 3.4. LUG Light Factory Sp. z o.o. a le droit à la protection complète des brevets et des solutions techniques utilisées dans la mise en œuvre des appareils d'éclairage, y compris la protection de la construction des contrats conclus.
- 3.5. L'ACHETEUR s'engage à ne pas transférer à d'autres entités, d'informations ou de documents techniques sur la base desquels les équipements commandés par l'ACHETEUR ont été réalisés.
- 3.6. Toutes les références de vente et les documents mis à la disposition des clients sont retournés à la demande de LUG Light Factory Sp. z o.o. Si la commande n'a pas été passée à LUG Light Factory Sp. z o.o, ils doivent tous être retournés sans une telle demande.

4. Prix, emballages, assurances

- 4.1. Les prix de vente des produits de LUG Light Factory Sp. z o.o. n'incluent pas les taxes sur les ventes, la taxe d'accise, sur le chiffre d'affaires, les taxes d'importation, d'exportation et autres taxes, droits de douane ou autres charges que LUG Light Factory Sp. z o.o. peut en outre vous facturer, conformément à la loi applicable.
- 4.2. A moins que l'ACHETEUR ne le spécifie expressément, LUG Light Factory Sp. z o.o. n'assure pas les marchandises commandées contre le risque de transport.
- 4.3. L'emballage, les frais de port seront, à la demande de l'ACHETEUR, ajoutée au prix des marchandises, ceci au prix coûtant.

5. Transfert de risque

- 5.1. Sauf mention contraire expresse, le risque est transféré à l'ACHETEUR lors de la livraison de la marchandise au premier transporteur.
- 5.2. Si l'expédition est retardée en raison d'un manquement aux obligations par l'ACHETEUR, et si le retard est dû à des raisons indépendantes de la volonté de LUG Light Factory Sp. o.o, le risque passe à l'ACHETEUR à partir du moment où il a avisé que la marchandise est prête à être expédiée.

**LUG**[®]LUG Light Factory Spółka z o.o.
Producent Opraw Oświetleniowych

6. Les délais de livraison

- 6.1. Tous les délais de livraison sont soigneusement calculés sur la base du calendrier estimatif de travail, en vigueur actuellement en usine, en tenant compte de la capacité de production, des dates de livraison des sous-traitants et des coopérants. En cas de modification de cette base, LUG Light Factory Sp. z o.o. se réserve le droit de prolonger le délai de livraison d'une manière adéquate.
- 6.2. Le délai de livraison commence par l'envoi de la confirmation de la commande, l'achèvement des accords commerciaux et techniques concernant l'exécution du contrat, la réception par LUG Light Factory Sp. z o.o. des documents fournis par l'ACHETEUR, l'émission de toutes les autorisations et approbations pertinentes, la signature du contrat et le virement sur le compte de LUG Light Factory Sp. z o.o. des sommes dues prévues dans le contrat. Le respect de la date de livraison dépendra de la réalisation, dans le délai convenu, des obligations contractuelles par l'ACHETEUR.
- 6.3. Toute modification requise par l'ACHETEUR peut entraîner la prolongation du délai de livraison.
- 6.4. Les produits sont considérés comme livrés dans le délai convenu s'ils sont expédiés au premier transporteur ou s'ils sont déclarés prêts à être expédiés avant la date de livraison convenue.
- 6.5. Les livraisons partielles sont autorisées.
- 6.6. Les défauts mineurs n'affectent pas l'obligation de l'ACHETEUR de réceptionner des produits; dans ce cas, la date de livraison est considérée comme respectée.
- 6.7. Si la livraison est retardée pour des raisons imputables à l'ACHETEUR ou si elle n'est pas réceptionnée par l'ACHETEUR en temps voulu, LUG Light Factory Sp. z o.o. à sa seule discrétion et sans aucune responsabilité, a le droit de stocker les produits aux risques et périls de l'ACHETEUR, de les facturer et de facturer à l'ACHETEUR les frais de stockage. Si le stockage a lieu dans des entrepôts de LUG Light Factory Sp. z o.o., les frais de stockage ne sont pas inférieurs à 1,0% de la valeur de la facture pour chaque mois, à compter de la date de déclaration que les marchandises sont prêtes à l'expédition. LUG Light Factory Sp. z o.o. a le droit de fixer la prochaine date de collecte et, après le non-respect de cette date, a le droit de vendre ou de disposer librement des marchandises. La vente ou toute autre distribution de marchandises ne libère pas l'ACHETEUR de l'obligation de payer pour les marchandises.
- 6.8. Si la livraison est retardée par des événements imprévus, indépendant de LUG Light Factory Sp. zoo, tels que force majeure, causée directement, indirectement ou à la suite d'incendies, inondations, accidents, tumultes civils, guerre, grèves, lock-out, dispositifs mécaniques, sabotage, retards dans l'approvisionnement en matières premières et composants importants, embargo, absence ou retard de réception des autorisations par le fournisseur ou par le sous-traitant, ou pour des raisons similaires ou de nature différente de ce qui précède, la date de livraison sera raisonnablement prolongée. Dans ce cas, l'ACHETEUR n'est pas autorisé à résilier le contrat ni à faire des réclamations pour retard de livraison. Le délai de livraison doit être prolongé pour une période justifiée, bien que le délai ne doive pas dépasser un mois.

**LUG**[®]**LUG Light Factory Spółka z o.o.**
Producent Opraw Oświetleniowych

6.9. LUG Light Factory Sp. z o.o. peut refuser la livraison ou retarder sa mise en œuvre sans risquer d'encourir de responsabilité, ceci en conservant le droit de réclamer des dommages à l'ACHETEUR dans les cas où : l'ACHETEUR engage ou accepte la liquidation, la mise sous séquestre ou tout refus de paiement, le syndic de faillite est nommé ou la cession en faveur des créanciers est décidée, ou lorsque l'ACHETEUR est soumis à une procédure d'insolvabilité ou fait l'objet de l'annonce d'insolvabilité.

7. Conditions de paiement

- 7.1. Les paiements doivent être effectués conformément aux dispositions du contrat ou à la confirmation de la commande.
- 7.2. Les paiements sont effectués uniquement sur le compte de LUG Light Factory Sp. z o.o. et ils sont effectués gratuitement sans frais de transfert, libres de toute charge, dans le délai imparti, sans attribuer à LUG Light Factory Sp. z o.o. des déductions, des taxes, des coûts et des dépenses différents au titre de l'acceptation d'une garantie bancaire, d'une lettre de change ou d'un chèque qui, suite à un contrat détaillé entre LUG Light Factory Sp. z o.o. et l'ACHETEUR, seront facturés à l'ACHETEUR.
- 7.3. La suspension des paiements due à des réclamations réciproques ou la compensation de ces réclamations ne sont autorisées que dans les cas où ces réclamations ne sont pas contestées ou sont définies légalement.
- 7.4. Si le paiement est en retard par rapport à la date à laquelle il devrait avoir lieu, LUG Light Factory Sp. z o.o. a le droit, sans préavis de retard, de remplir toutes ses demandes d'une garantie bancaire, lettre de change ou de chèques, qui devraient être présentés au paiement. LUG Light Factory Sp. z o.o. a le droit de facturer les intérêts légaux pour retard de paiement.
- 7.5. Si les livraisons sont retardées pour des raisons non imputables à LUG Light Factory Sp. z o.o., les paiements sont dus à la date initialement acceptée
- 7.6. Le non-paiement d'une somme due quelconque par l'ACHETEUR, aux dates requises et spécifiées dans ce contrat, autorisera LUG Light Factory Sp. z o.o. à interrompre les livraisons et à ajuster, d'une manière appropriée, la date de livraison, ou à réaliser la livraison après le paiement.
- 7.7. Dans le cas où ce non-paiement est prolongé de plus de 40 jours après le délai requis, LUG Light Factory Sp. z o.o. peut à tout moment, après ce délai, annuler le présent contrat en remettant une notification écrite à l'ACHETEUR par courrier ou par télécopie, après quoi il sera en droit de recouvrer les coûts de tous les travaux réalisés et des matériaux fournis, et des dommages subis.
- 7.8. Le non-respect des paiements dans les délais convenus sera à la base du rejet de toutes les réclamations de l'ACHETEUR vis-à-vis de LUG Light Factory Sp. z o.o. en raison de retards de livraison résultant du non-paiement.
- 7.9. La date de paiement est le jour où la créance est entrée sur le compte bancaire de LUG Light Factory Sp. z o.o.



LUG Light Factory Spółka z o.o.
Producent Opraw Oświetleniowych



8. Garanties

8.1. LUG Light Factory Sp. z o.o. fournit une garantie pour les produits d'éclairage, à des conditions et dans les délais spécifiés dans les Conditions Générales de Garantie.

9. Dispositions finales

- 9.1. Toutes les dispositions antérieures orales ou écrites, entre les parties, qui sont contraires ou incompatibles avec le contenu des présentes Conditions Générales de Vente, sont annulées par les présentes. On entend par là qu'il n'y a pas, entre les parties, de garanties ou accords qui sont contraires ou incompatibles avec le présent document. La commande, le contrat ou tout autre document soumis par l'ACHETEUR seront considérés par l'ACHETEUR et par LUG Light Factory Sp. z o.o. comme une commande basée sur les présentes conditions de vente, et l'acceptation, par LUG Light Factory Sp. z o.o. de cette commande ou de l'offre, passée par l'ACHETEUR, dépend clairement de l'acceptation par l'ACHETEUR des délais et des conditions déterminées dans ce document.
- 9.2. La date de paiement est le jour où la créance est entrée sur le compte bancaire de LUG Light Factory Sp. z o.o.
- 9.3. Tout différend qui pourrait survenir dans le cadre du présent contrat sera soumis, par les parties, aux tribunaux de droit commun compétents pour le siège de LUG Light Factory Sp. z o.o.